

**Madame Marisol TOURAINE**  
**Ministre des Affaires sociales et de la santé**  
14, rue Duquesne  
75007 Paris

Paris, le 20 janvier 2016

Madame la Ministre,

Dans un courrier envoyé fin décembre 2015 aux associations sociales et médico-sociales du département, le président du conseil départemental de l'Essonne, annonce que le paiement des factures émises sur l'exercice 2015, concernant les dépenses liées aux personnes relevant de l'aide sociale et les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance ne pourraient pas être honorées dans l'immédiat.

Il est annoncé la volonté d'assainir les finances du département. Ainsi le courrier du Président du conseil départemental stipule d'étaler sur six ans le versement - avec intérêts - de certaines aides sociales obligatoires pour financer les structures médico-sociales. Seraient notamment concernés la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'aide personnalisée à l'autonomie (APA). Le conseil départemental annonce 108 millions d'euros d'arriérés qui correspondraient au montant qui devrait être perçu par les différents services et structures médico-sociales du territoire.

La mise en œuvre d'une telle disposition aurait des conséquences immédiates sur le maintien de l'activité et des emplois d'un certain nombre de membres de l'UDES dans les secteurs de l'aide, soins, services et accompagnement à domicile ainsi que dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

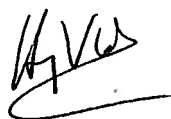
Dans un contexte où la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement se propose de mieux solvabiliser certaines dépenses d'APA et de réduire le taux d'effort des départements, nos adhérents ont le sentiment d'être totalement victimes d'une question qui doit être traitée entre l'Etat et les départements concernant le financement de l'aide sociale et notamment du RSA.

La baisse des dotations de l'État sur le RSA et l'évolution des mécanismes de péréquation ne suffisent plus à corriger les inégalités entre les territoires. Cette situation ne saurait peser sur la viabilité des entreprises et associations qui agissent dans le sens de l'intérêt général dans les territoires, notamment dans le secteur médico-social chargé de l'essentiel des dépenses sociales.

Dans un courrier au Premier ministre Manuel Valls, daté du 11 janvier, le président de l'ADF faisait part de son extrême inquiétude devant l'imminence de l'échéance du vote des budgets départementaux. Nous rejoignons ce sentiment sur la grave crise financière générée par la croissance des dépenses sociales, notamment du RSA.

Nous vous demandons de tout mettre en œuvre afin de trouver une issue à ce dossier et d'interpeller le Premier ministre comme nous l'avons fait récemment à l'endroit de la Ministre du travail.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Vidor', with a long horizontal stroke extending to the right.

**Hugues VIDOR**  
Président